



**Ceci est une déclaration d'intention
qui ne présage en rien de ma
participation effective à ce
mouvement.**

NOM Prénom
Professeur·e des écoles
Ecole

Ville, le 24/05/2024

A l'attention de **Monsieur·Madame ...**
IEN de de la circonscription ...

Objet : Déclaration individuelle d'intention de participation à la grève les lundi 27 mai, mardi 28 mai, jeudi 30 mai, vendredi 31 mai, lundi 3 juin, mardi 4 juin, jeudi 6 juin, vendredi 7 juin, lundi 10 juin, mardi 11 juin, jeudi 13 juin, vendredi 14 juin, lundi 17 juin, mardi 18 juin, jeudi 20 juin, vendredi 21 juin, lundi 24 juin, mardi 25 juin, jeudi 27 juin, vendredi 28 juin, lundi 1^{er} juillet, mardi 2 juillet, jeudi 4 juillet, vendredi 5 juillet 2024.

Madame, Monsieur,

La Loi instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire apporte de nouvelles restrictions à une liberté fondamentale – le droit de faire grève - reconnu à tous les salariés et à toutes les salariées dans la constitution pour la défense des intérêts professionnels et collectifs.

Un certain nombre d'organisations syndicales en demande d'ailleurs l'abrogation.

Cette loi impose "à toute personne exerçant des fonctions d'enseignement dans une école de déclarer au moins 48 heures avant la grève son intention d'y participer".

En conséquence, je vous informe de mon intention de participer au mouvement de grève les lundi 27 mai, mardi 28 mai, jeudi 30 mai, vendredi 31 mai, lundi 3 juin, mardi 4 juin, jeudi 6 juin, vendredi 7 juin, lundi 10 juin, mardi 11 juin, jeudi 13 juin, vendredi 14 juin, lundi 17 juin, mardi 18 juin, jeudi 20 juin, vendredi 21 juin, lundi 24 juin, mardi 25 juin, jeudi 27 juin, vendredi 28 juin, lundi 1^{er} juillet, mardi 2 juillet, jeudi 4 juillet, vendredi 5 juillet 2024.

Conformément à la loi, je vous rappelle que cette lettre "*est couverte par le secret professionnel et ne peut être utilisée que pour l'organisation du service d'accueil*" (article L133-5).

Prénom NOM